Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20261015-DEL20260107-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 15 octobre, à 19 heures 30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 9 octobre 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Étaient présents : Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Absent excusé non représenté : Aymeric RENAUX.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

20260107 – Projet d'installation photovoltaïque sur la toiture de l'école – Convention d'accompagnement avec le SDE22

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention d'accompagnement de projet photovoltaïque n° ACPV-GS57 proposé par le SDE22

Considérant le projet d'installation photovoltaïque sur la toiture de l'école communale ;

Considérant la nécessité de disposer d'une étude de faisabilité avant toute décision d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école communale ;

APPROUVE les termes de la convention d'accompagnement n° ACPV-GS57 avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor ;

ACCEPTE la participation financière communale de 800 € prévue par cette convention ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Le maire
Daniel COMMAULT

Le secrétaire de séance
Daniel MACÉ

signé le 29 10 2026